

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
MERCREDI 16 MAI 2018**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-huit, le seize mai à 21 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 19 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué,
En Exercice : 19 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD,
Gilbert DAMEZIN, Christian BONNET GONNET, Thérèse ARNAUD, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET,
Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL.

Absents : Véronique BAROSSO, Serge MEYRIEUX, Odile RAVIER, Fabien CHATELAT, Véronique
CANTELLO

Pouvoir : 3, Véronique BAROSSO à Clarisse POLAUD, Serge MEYRIEUX à Jean GALLIEN, Odile RAVIER à
Nathalie PEUTIN.

Secrétaire de séance : M. Patrice ORCEL

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR du 23 avril 2018
- Demande de fonds concours à la communauté de communes
- Déclassement voie communale
- GARDERIE matin – tarification
- Règlement salle collombier
- Chapiteaux : achat - location
- QUESTIONS DIVERSES

21h 05

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 23 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération 19-2018 : Demande d'un FONDS de CONCOURS à la COMMUNAUTE de COMMUNES

Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné une demande de fonds de concours afin de financer l'acquisition des locaux d'activité dans l'opération d'aménagement du centre bourg.

Il rappelle le cout d'acquisition de ces locaux auprès de la société Dauphinoise pour l'Habitat, vendus bruts de béton, non isolés, fluides en attente, vitrines non posées au prix de 450.300 € hors taxe.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné un fonds de concours pour le financement de l'achat de locaux commerciaux dont le coût s'élève à 450 300 € H.T.

DECLASSEMENT CHEMIN RURAL

Le maire informe qu'il a été interpellé par les habitants du Salérieu sur l'irrespect du sens interdit situé sur une partie du « chemin du cinquième » le long de la propriété DAMEZIN.

Il propose que cette voie soit obstruée de part et d'autre, l'accès pouvant se faire par les voies communales n° 20 et 19.

Cette portion de chemin, attenante à une petite parcelle de terrain appartenant à la famille GANDY, pourra être utilisée par les habitants du SALERIEU pour leur « fête des voisins » et comme aire de jeux.

Celle-ci sera entretenue par les habitants du SALERIEU

Le Maire indique qu'il prendra un arrêté supprimant la réglementation de cette portion de voie qui restera du domaine privé de la commune.

Arrivée d'Elisabeth Camoules à 20h48

GARDERIE périscolaire

L'adjoint en charge des affaires scolaires rappelle les horaires de garderie périscolaire, le matin de 7h45 à 8h20, le soir de 16h30 à 18h. Elle informe que suite à une demande des parents d'élèves, il a été débattu en commission « affaires scolaires » sur l'allongement de la garderie périscolaire à 7h30 le matin. Il est proposé d'accéder à cette demande avec contribution financière.

Après discussion au sein du conseil municipal, il est décidé d'appliquer un tarif de 0.50 € pour la tranche allant de 7h30 à 7h45. Les tarifs des autres tranches restant inchangés.

Règlement Salles Collombier

Le Maire informe de la nécessité de mettre à jour les règlements d'utilisation des salles. Plusieurs points sont à modifier : fonctionnement du chauffage en cas d'incident, stationnement des véhicules dans la cour de la salle du collombier, local associatif complexe sportif : modification du nom du Tennis club en tennis club des 2 tours.

Un rappel devra être fait aux utilisateurs sur l'interdiction de musique à l'extérieur.

Il sera demandé à l'entreprise GONIN de baisser le niveau de déclenchement du sonomètre.

CHAPITEAUX

LE Maire informe le conseil municipal que la prestation de location de chapiteaux fournie par la communauté de communes ne sera pas reconduite. Il précise qu'il a été donné à la commune 2 modules de chapiteaux de 4m x 5m qui ont déjà été mis à disposition d'une association. Le coût de montage et démontage correspond à 8 heures de main d'œuvre.

M. BOUVIER précise qu'il a fait établir des devis par différentes sociétés en achat et location. L'achat est soumis à des règles d'assurance, de contrôle technique tous les 2 ans.

Après discussion il est décidé :

- De mettre à la disposition des associations locales les modules de 5 x 4 m aux tarifs suivants : 65 € pour 1 module et à 75€ pour 2 modules (montage par les services techniques)
- de louer à des loueurs professionnels les modules supplémentaires en cas de besoin pour des manifestations municipales

QUESTIONS DIVERSES

✚ Le Maire informe :

- de la naissance d'une petite fille au foyer de Patrice ORCEL
- de la date du « repas communal » avec le personnel et les membres du CCAS et de la bibliothèque au 6 juillet

✚ Jacques Bernard informe que suite au recrutement pour le remplacement au poste d'accueil à la mairie, la candidature de Mme Laurence RAVE a été retenue. Un contrat sera établi à compter du 1^{er} juin.

✚ Gérard Bouvier informe que les Vals du Dauphiné ne prennent plus en charge l'entretien des feux tricolores.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- ✚ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de jeux 6 750 € H.T. au lieu de 7 500 € H.T.

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Nathalie PEUTIN
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse TISSERAND	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Clarisse POLAUD
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	Absent : pouvoir à Jean GALLIEN
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent

Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	Absente